



Le 2 mai 2019
CHEERLEADING CANADA INC.
a/s de Jim Greenough, président
10345, 136e Rue NW
Edmonton, Alberta T5N 2E6
Courriel : president@cheerleadingcanadainc.com

À l'attention de M. Jim Greenough, président

Cher Jim,

J'ai le plaisir de vous informer que Cheerleading Canada Inc. (« CC ») a été reconnu provisoirement par le Comité olympique canadien (« COC ») à compter du 12 avril 2019 à titre d'organisme national de sport régissant le cheerleading au Canada.

D'après votre demande, nous comprenons que CC est l'ONS set l'organisme membre pour le Canada de l'International Cheer Union (ICU).

La reconnaissance sera complète si les conditions suivantes sont remplies d'ici le 31 décembre 2019 :

1. Détermination et désignation d'un organisme provincial de sport officiel pour le cheerleading dans la province du Manitoba;
2. Mise en œuvre des politiques suivantes : lutte contre le harcèlement, la discrimination et la dénonciation dont vous avez indiqué qu'elles sont en cours.

En tant qu'organisme reconnu par le COC, CC peut nommer un représentant qui aura le droit d'assister à la Session du COC comme observateur aux frais de votre ONS. La prochaine Session aura lieu cet automne à Vancouver.

Une fois les conditions mentionnées ci-dessus remplies, en tant qu'organisme reconnu par le COC, nous confirmons que CC recevra les avantages suivants du COC :

1. Un certificat de reconnaissance (ci-joint);
2. Une reconnaissance sur le site Web du COC [<https://olympique.ca/organismes-reconnus-par-le-coc/>];
3. La possibilité de bénéficier de tous les programmes développés par le COC pour tous les sports conformément à l'Initiative de renforcement des ONS; et
4. Conformément à l'article 9.9 (e) des règlements administratifs du COC, le droit d'envoyer un(e) représentant(e) de CC pour assister à la Session du COC. Veuillez noter que les frais de participation à une Session ne sont pas à la charge du COC. La prochaine Session aura lieu à Vancouver les 16 et



17 novembre 2019. Les Sessions ont généralement lieu en avril et novembre de chaque année. Si vous souhaitez assister à une session, je vous demande de bien vouloir contacter à l'avance Christina Huang, spécialiste, Services juridiques et aux membres (chuang@olympique.ca).

Veillez noter que la reconnaissance ne donne aucun droit d'utiliser les anneaux olympiques ou les marques du COC.

Ces marques ne peuvent être utilisées sans l'autorisation écrite préalable du COC.

Félicitations pour votre reconnaissance. Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Sincerely,

Tricia Smith
Présidente
Comité olympique canadien



On the occasion of

THE BOARD MEETING OF
THE CANADIAN OLYMPIC
COMMITTEE

On the 12th of April 2019

CANADA CHEER INC.

*RECEIVED RECOGNITION AS THE
NATIONAL SPORT FEDERATION
GOVERNING THE SPORT OF
CHEERLEADING IN CANADA
PURSUANT TO SECTION 8.8 OF
GENERAL BY-LAW NO. 1 OF THE
CANADIAN OLYMPIC COMMITTEE*

À l'occasion de

LA RÉUNION DU CONSEIL
DU COMITÉ OLYMPIQUE
CANADIEN

Le 12 avril 2019

CANADA CHEER INC.

*A ÉTÉ RECONNUE EN VERTU DE
L'ARTICLE 8.8 DU RÈGLEMENT
GÉNÉRAL N° 1 DU COMITÉ
OLYMPIQUE CANADIEN COMME
LA FÉDÉRATION NATIONALE DE
SPORT RÉGISSANT
CHEERLEADING AU CANADA.*

Tricia Smith

President, Canadian Olympic Committee

Canadian Olympic Committee | Comité olympique canadien

250 Yonge St. Suite 3000, PO Box #19, Toronto, ON M5B 2L7, Canada | T 416 962-0262 | F 416 967-4902 | olympic.ca